

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville d'Angers (49)
Boulevard de la Résistance et
de la Déportation

49100 Angers

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Angers (49)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21490007800012

Code postal / Ville : 49100 Angers

Groupelement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://alm.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction Parcs, Jardins et Paysages - Mail : DPJP@angersloiremetropole.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : REPENDRE ELEMENTS DU RC :

- Lettre de candidature ou document équivalent permettant d'identifier le candidat ou chaque membre du groupement si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques (ou DC1) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou DC1) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière : REPENDRE ELEMENT DU RC :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou DC2 ou DUME

Capacités techniques et professionnelles : REPENDRE ELEMENT DU RC :

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : **Jeudi 01 octobre 2026 - 14:00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix des prestations: 50 % ; Valeur technique: 40 % ; Développement durable: 10 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **Travaux de reprise de concessions funéraires dans les cimetières de la Ville d'Angers**

Classification CPV : 45112410

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de reprise de concessions funéraires dans les cimetières de la Ville d'Angers

Lieu principal d'exécution : Angers

Durée du marché (en mois) : 17

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 215900 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Une visite obligatoire des cimetières est organisée dans les conditions prévues au règlement de la consultation. Les modalités d'organisation, les dates et les conditions de délivrance de l'attestation de visite figurent dans le RC.

Autres informations complémentaires :

Les plis sont obligatoirement à remettre via le profil acheteur : <https://alm.marches-securises.fr>. Les modalités de transmission des plis sont définies dans le règlement de la consultation. Sur le profil acheteur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de manière anonyme mais de s'identifier et de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée.

Notre profil d'acheteur n'impose pas de limite dans la taille des fichiers, il est cependant conseillé de ne pas multiplier les sous dossiers (longueurs de noms de fichiers). Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La signature électronique est exigée uniquement pour l'entreprise attributaire